

Programme du jeudi 7 avril 2022

«Santé et sécurité au travail »

La crise sanitaire, qui a imposé la mise en place en urgence d'un protocole sanitaire dans toutes les entreprises, a remis au centre du débat public la question de la sécurité et de la santé au travail. D'une part, le lieu de travail est apparu comme un lieu potentiel de contamination : début 2021, 28 % des travailleurs ayant été contaminés depuis le début de la crise pensaient avoir été contaminés sur le lieu de travail. D'autre part, la crise et le recours au télétravail forcé a pu avoir un impact sur la santé physique et mentale des travailleurs (dégradation des conditions de travail, isolement, etc.). En effet, début 2021, la part des travailleurs qui déclarent des troubles du sommeil augmentent de 27 points par rapport à l'avant-crise^[1].

L'actualité du sujet vient également de l'adoption de la loi « santé au travail », promulguée le 2 août 2021, qui vise à axer la politique de santé au travail vers la prévention. Alors que la fusion des instances représentatives du personnel issue des ordonnances Macron avait pu être critiquée car elle entraînait la disparition du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), la loi « santé au travail » élargit désormais les missions du Comité social et économique (CSE), et de la commission santé, sécurité et conditions de travail en matière d'évaluation des risques. Elle entend également renforcer la formation des représentants du personnel en matière de SST ainsi que le rôle des services de santé au travail.

D'un point de vue économique, certains travaux s'intéressent aux liens entre conditions de travail et performance des entreprises, d'autres aux retentissements de l'état de santé en milieu professionnel (handicaps, maladies chroniques, vieillissement). Dans les deux cas, les causalités sont rarement mises en évidence, du fait notamment de difficultés méthodologiques^[2]. De même, les coûts induits par une insuffisante attention portée à la santé au travail, pour les entreprises et la société dans son ensemble, sont difficiles à appréhender, quoique probablement très élevés. Le séminaire pourra être l'occasion de présenter de façon synthétique l'état des connaissances, en soulignant le cas échéant les difficultés méthodologiques existantes, et tentera de porter une attention particulière aux travaux proposant des estimations des coûts induits.

D'un point de vue juridique, le paysage législatif et réglementaire a fortement évolué au cours des dernières années : réforme de la médecine du travail en 2016, puis fusion des instances représentatives du personnel (IRP) en 2017, nouvelle loi santé au travail en 2021 et l'avènement du 4e Plan Santé au Travail. Ce séminaire établira un état des lieux s'agissant des obligations en matière de santé et de sécurité au travail, en mettant en évidence les objectifs des évolutions récentes. Le cadre juridique actuel est-il suffisamment incitatif pour encourager à la prévention ? Ce sera également l'occasion de s'interroger sur la place prise par les sujets SST dans la gouvernance des entreprises, et notamment après la fusion des IRP. Comment les CSE ou les nouvelles Commissions santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) se sont-ils emparés des sujets de santé et sécurité au travail, si déterminants dans la période de crise sanitaire ? Que peut-on attendre de la nouvelle loi santé au travail ?

^[1] « Quelles conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de travail et les risques psycho-sociaux ? » Dares Analyses n°28, Thomas Coutrot, mai 2021

^[2] « Conditions de travail, prévention et performance économique et financière des entreprises » Document d'études DARES n°238, Mélina Hillion, août 2021

9h15 **Accueil des participants au Ministère des Solidarités et de la Santé**

Amphithéâtre Laroque, 14 Av. Duquesne, 75350 Paris

9h30 **Introduction** par **Gilbert Cette**

Co-président du séminaire, Professeur d'Economie à NEOMA Business School

Interventions croisées en 3 parties par :

Amel Hafid - Sous-directrice des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail à la Direction Générale du Travail

Hervé Lanouzière – Directeur de l'institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Christine Le Clainche – Professeure d'Economie de la Santé à l'Université de Lille

Catherine Pinchaut – Négociatrice CFDT ayant participé à la rédaction du nouvel accord national interprofessionnel sur la santé au travail

9h45 **I) Santé et sécurité au travail : des enjeux de politique publique**

A) Santé et sécurité au travail : une mise en perspective – **Hervé Lanouzière**

B) Santé au travail, santé dans le travail : ce que peut-en dire l'économiste – **Christine Le Clainche**

C) Santé au travail et dialogue social – **Catherine Pinchaut**

Échanges avec les participants

10h30 **II) La crise sanitaire comme révélateur d'évolutions de long terme**

A) Les mesures économiques adoptées pendant la crise sanitaire – **Christine Le Clainche**

B) La crise sanitaire, source d'innovations sociales et organisationnelles – **Hervé Lanouzière**

C) La démocratie sociale face à la crise sanitaire – **Catherine Pinchaut**

Échanges avec les participants

11h15 **Pause**

11h30 **III) Défis et nouvelles orientations**

A) Le nouveau cadre et ses défis : l'Accord National Interprofessionnel et la loi Santé au Travail du 2 août 2021 – **Catherine Pinchaut**

B) Le quatrième plan Santé au Travail – **Amel Hafid**

C) Les conséquences sur les conditions de travail des nouvelles formes d'emploi – **Hervé Lanouzière**

D) Comment inciter les entreprises à investir dans la prévention ? – **Christine Le Clainche**

Échanges avec les participants

12h10 **Clôture des débats** par **Jean Emmanuel Ray**, Co-président du séminaire, Professeur à l'Université Paris I – Panthéon-Sorbonne



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

